



assurance automobile, retour du coefficient à 1.00 non respecté

Par **kenrob**, le **15/06/2010** à **22:10**

Bonjour,

mon assureur automobile stipule dans ses conditions générales que: "après 2 années consécutives sans sinistre, le coefficient applicable ne peut être supérieur à 1,00" Or après un accident en août 2006 je suis passé à 1,25. J'ai changé de voiture en décembre 2006 et je n'ai eu absolument aucun sinistre jusqu'à aujourd'hui (juin 2010). Mon malus était de 1,25 en 2007-2008; 1,18 en 2008-2009 et 1,12 en 2009-2010.

Cela fait plus de 3 années au lieu des 2 stipulées dans le contrat et je tiens à récupérer mon bonus qui devrait être inférieur à 1,00 ainsi que le remboursement des sommes perçues en trop pendant ces années.

Quelles démarches entreprendre?

Dans quelle mesure êtes-vous capables de m'aider si les discussions directes avec mon assureur n'aboutissent pas? Que puis-je espérer si je suis dans mon droit?

Dans l'attente de vos réponses, veuillez recevoir mes salutations distinguées.

Robin KENNEL